



VELAUX
UN VILLAGE À VIVRE

CONSULTATION PUBLIQUE

DU 6 AU 20 JUIN
2025

**Création des zones d'accélération pour la
production d'énergies renouvelables**

Création des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

L'article 15 de la Loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dispose que les Communes doivent identifier, par voie de délibération du Conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables.

Ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public dont le format est laissé à la discrétion du Conseil Municipal.

Il est ainsi proposé de mettre en place une consultation publique avec une mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les propositions et observations des administrés.

Un communiqué via le site internet interviendra en amont pour une meilleure information du public.

Création des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

Pendant toute la durée de la consultation, le registre sera à disposition du public à l'accueil de la Hôtel-de-Ville sis 997 avenue Jean Moulin – 13380 VELAUX, aux horaires d'ouverture habituels, à savoir : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Pour toutes informations : contacter le Service Urbanisme au
04 42 87 83 85 ou sce.urbanisme@velaux.fr

Création des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

Sur la base des informations à sa disposition et des échanges internes à la collectivité, la Commune identifie les zones suivantes :

Type	Localisation	Lieu-dit	Superficie en ha terrain/type
Photovoltaïque au sol	AS n° 3-6-7-8-9-10-11-12-13	Mauribas	6,3
Photovoltaïque au sol	AE n° 32-28-27-19-18-13-20-17-31-34-35-36-33	Le Ravéou	15,8
Photovoltaïque au sol	AD n° 11-12-16-15-21-17-20-30-14-22-13-10-9-6-7-4 AC n° 3-4-15-121-16-17-11-9-10-12	Les Rives de l'Arc (Nord A7)	17,8
Photovoltaïque en toiture	AX n° 152	Nova Velaux	0,115/0,0701

Création des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

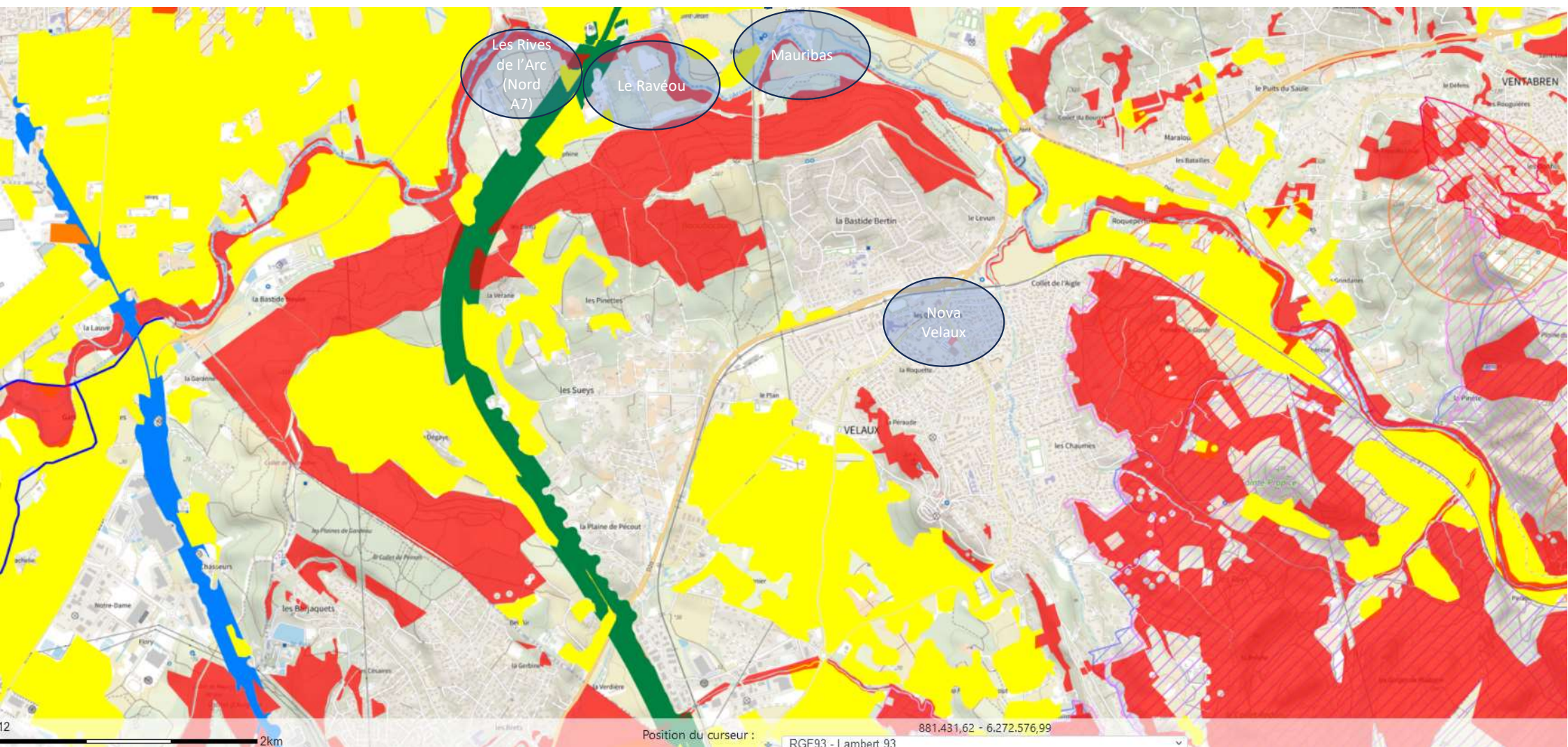
Mauribas

Le Ravéou

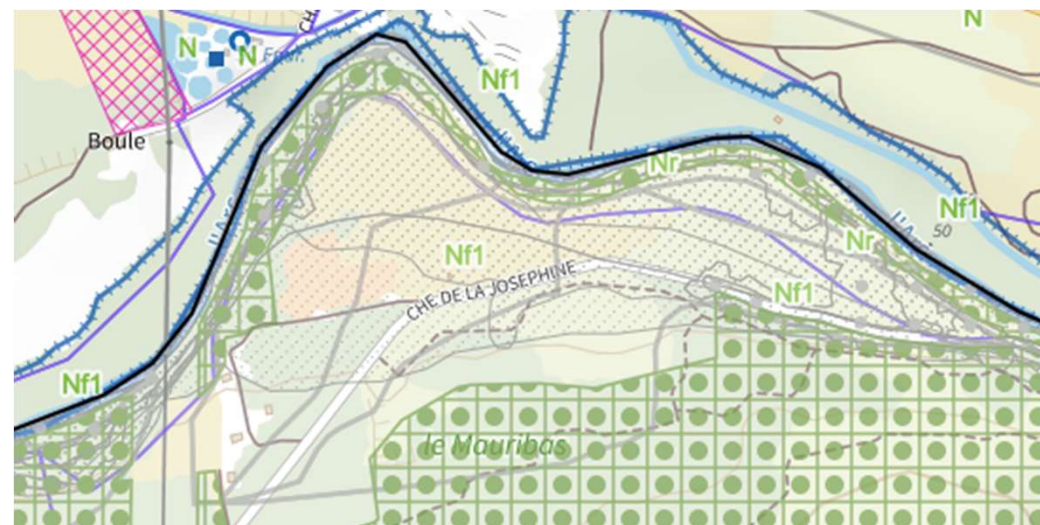
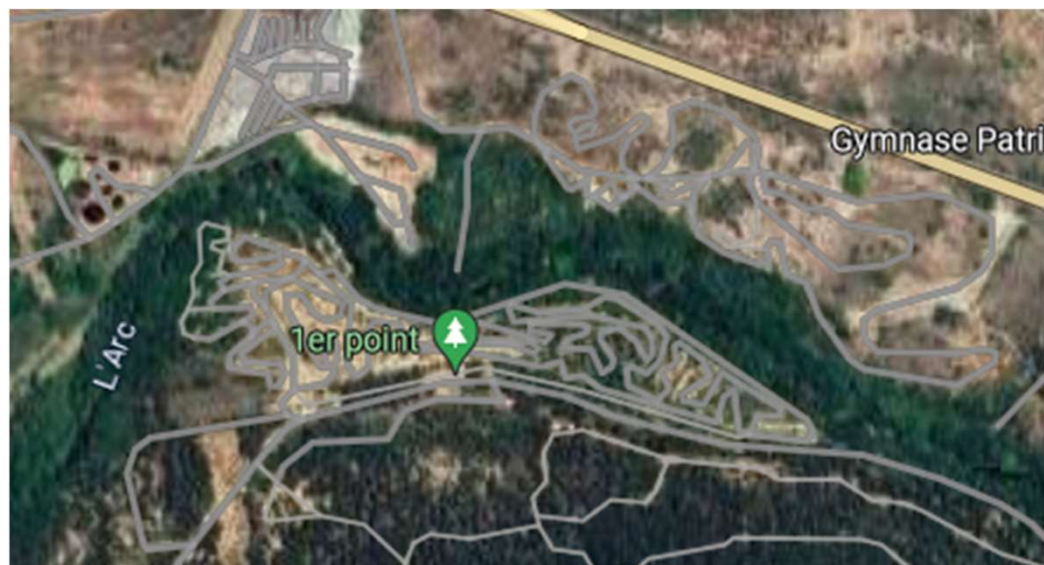
Les Rives de l'Arc (Nord A7)

Nova Velaux

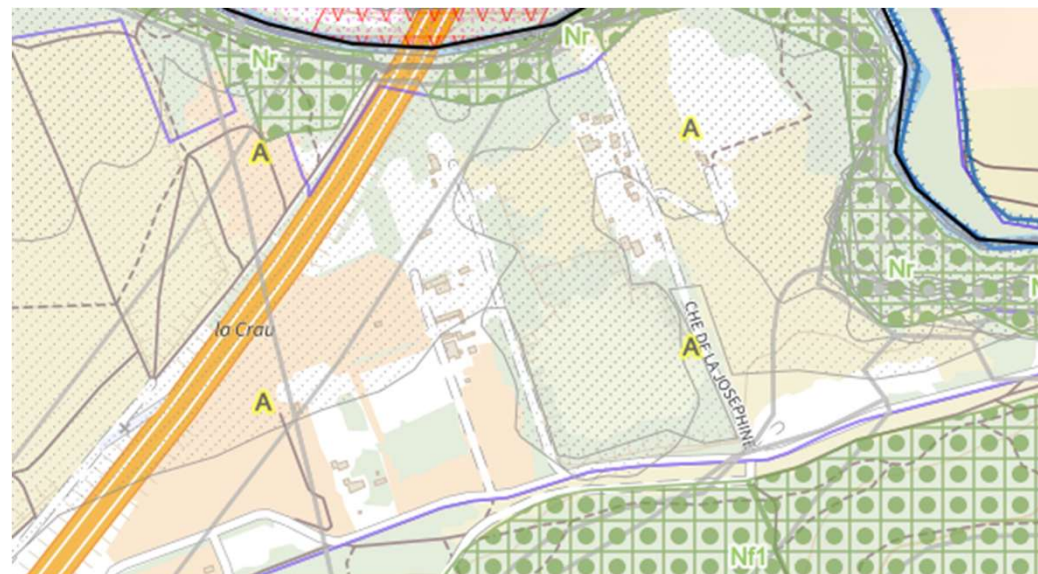




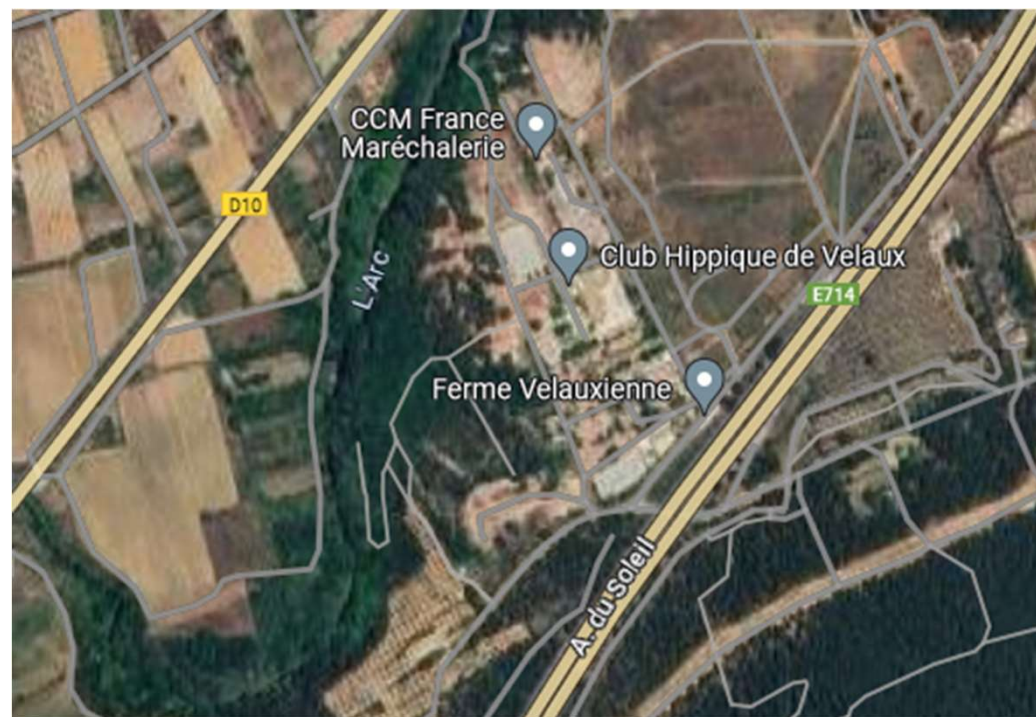
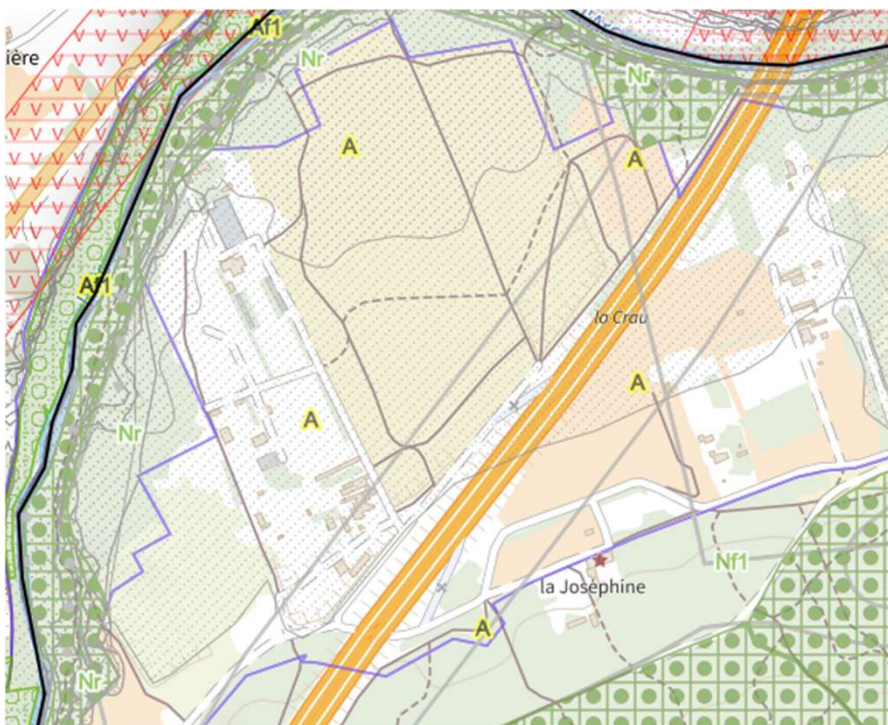
Création des zones d'accélération pour la
production d'énergies renouvelables



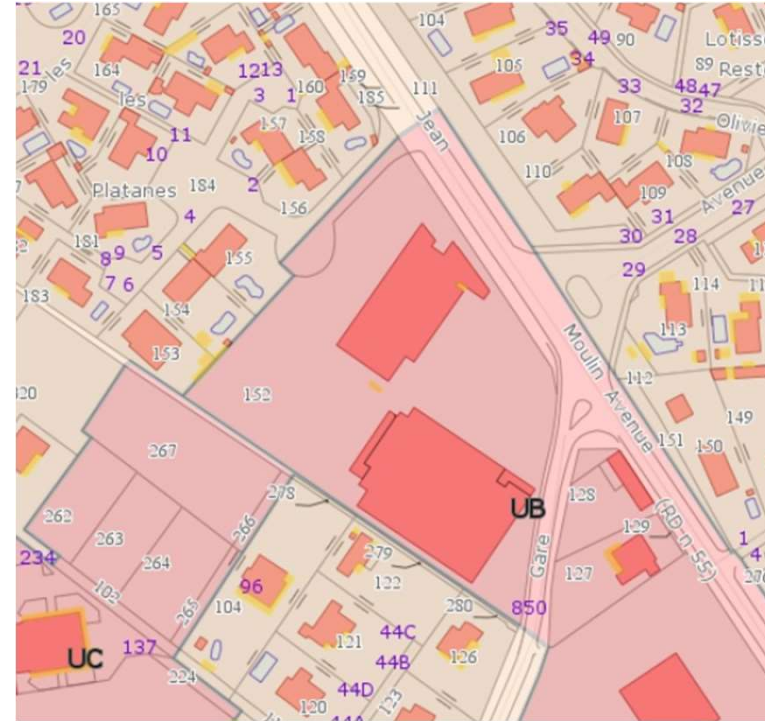
MAURIBAS



LE RAVÉOU



LES RIVES DE L'ARC (Nord A7)



NOVA VELAUX
